

Le 28 février 2011

Docteure Diane Legault
Présidente
Ordre des dentistes du Québec
625, boul. René-Lévesque Ouest
15^e étage
Montréal (Québec)
H3B 1R2

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (le Fonds) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Le Fonds soulignait en 2010 ses vingt ans d'existence et je tiens à exprimer toute ma reconnaissance envers la majorité des dentistes du Québec qui ont su respecter de façon rigoureuse les normes professionnelles de pratique reconnues au cours des ans.

Je tiens aussi à souligner l'excellente contribution des administrateurs qui ont permis au Fonds de bénéficier de leur vaste expérience, le dévouement au quotidien du personnel et des dirigeants, ainsi que la collaboration très appréciée des différents partenaires.

Tous, chacun à leur façon, ont su contribuer au maintien de la santé financière du Fonds et je les en remercie.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,


Gilles Dubé



Aux membres de l'Ordre des dentistes du Québec

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (le Fonds) pour l'année terminée le 31 décembre 2010.

TABLE DES MATIÈRES

MISSION ET OPÉRATIONS	III
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	IV
LE PERSONNEL	V
LES PARTENAIRES.....	V
RAPPORT DE GESTION	VI - IX
RAPPORT FINANCIER.....	XI
RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ.....	XII
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS.....	3 - 17



MISSION ET OPÉRATIONS

Les activités du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec sont limitées à l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des dentistes du Québec et à l'assurance responsabilité des sociétés privées au sein desquelles les membres exercent leurs activités professionnelles.

Le régime est essentiellement constitué d'un contrat d'assurance responsabilité professionnelle et d'une souscription annuelle obligatoire dont les paramètres sont fixés par le conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec.

Les opérations du Fonds sont reliées principalement à :

- la gestion de la souscription et du programme de primes modulées ;
- la gestion des sinistres par l'analyse des réclamations, la défense des assurés et l'indemnisation en cas de fautes commises non intentionnellement; et
- la gestion des risques.

Le **conseil d'administration** du Fonds a pour mandat d'administrer de façon efficiente et efficace le régime et pour ce faire, il confie à ses dirigeants, ses différents comités et partenaires les opérations courantes du Fonds, notamment la perception des primes, la délivrance des polices, le paiement des indemnités, la réassurance cédée, le placement des actifs du Fonds et la gestion des risques. Il s'assure du respect des obligations du Fonds en regard de la *Loi sur les assurances* et des instances gouvernementales.

En traçant l'organisation du Fonds, la loi lui octroie une ample mesure d'autonomie et de fonctionnement. Il faut donc s'attendre à ce qu'entre l'Ordre et le Fonds, la discrétion et la confidentialité demeurent la règle générale.



RAPPORT ANNUEL 2010

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gilles Dubé, dentiste

Président du conseil d'administration,
du comité des réclamations et de prévention et
du comité de gouvernance et des ressources humaines

Monick Valois, dentiste

Vice-présidente du conseil d'administration

Robert-Jean Chénier, avocat

Secrétaire du conseil d'administration et
président du comité de déontologie

Anne Dutil, gestionnaire

Trésorière du conseil d'administration,
présidente du comité de vérification et
membre du comité consultatif sur les placements

Raymond David, comptable agréé

Membre des comités de déontologie, de vérification et
consultatif sur les placements

Chantal Carrier, actuaire

Présidente du comité consultatif sur les placements et
membre des comités de vérification et
de gouvernance et des ressources humaines

Emil Shiri, dentiste

Membre du comité de déontologie et observateur sur
le comité consultatif sur les placements

AUTRES MEMBRES DE COMITÉ

Jacques A. Boileau, dentiste

Membre du comité des réclamations et de prévention

Louis Trudel, dentiste

Membre du comité des réclamations et de prévention

LE PERSONNEL

Irène Beauchamp, *directrice générale*
Membre du comité de gouvernance et des ressources humaines

Chantal Beaucage, *adjointe à la directrice générale*

Sophie Montreuil, *préposée aux réclamations*

Nancy Leduc, *préposée aux réclamations*

Lorraine Paradis, *préposée à la souscription*

Daphnée Joachim, *préposée à la souscription*

Latifa Ouidadi, *secrétaire-réceptionniste*

Carolyn Warwaruk, *commis de bureau*

Phuong Vu, *technicienne en comptabilité*

Jacques A. Boileau, *dentiste*
Conseiller en gestion des risques et enquêteur-analyste

Rodier Saint-Louis, *dentiste*
Enquêteur-analyste

Alain Vaillancourt, *dentiste*
Enquêteur-analyste

LES PARTENAIRES

ACTUAIRES

Normandin Actuaires Inc.

RÉASSUREUR

Le groupe Encon Inc.

AUDITEURS INDÉPENDANTS

Mazars Harel Drouin, S.E.N.C.R.L.

COURTIER

Marsh Canada Ltée

GESTIONNAIRE DE PLACEMENT

Letko Brosseau & Associés Inc.

RAPPORT DE GESTION

Le conseil d'administration a adopté en 2010 un *Plan de gouvernance* et un *Plan de continuité des activités*. Le *Plan de gouvernance* permet d'appliquer les principes de gouvernance les plus rigoureux et de suivre des pratiques de gestion saine et prudente afin de maintenir la confiance des assurés, de l'Ordre, de l'Autorité des marchés financiers et du public en général.

SOUSCRIPTION ANNUELLE

Couverture de base obligatoire	2 000 000 \$ / sinistre
Souscription annuelle obligatoire (pour tout dentiste non exempté)	1 150 \$ / sinistre
Franchise	1 000 \$ / sinistre
Traité de réassurance : rétention globale annuelle	4 000 000 \$

En vertu de ce traité, le réassureur assume l'excédent de la rétention globale annuelle.

Souscriptions excédentaires et volontaires

Le Fonds perçoit et administre, pour le réassureur, les souscriptions excédentaires et volontaires des dentistes désirant une protection plus élevée que la couverture de base de 2 000 000 \$. Il est possible de s'assurer jusqu'à concurrence de 10 000 000 \$ par réclamation.

En 2010, c'est 888 dentistes qui ont bénéficié d'une limite d'assurance excédentaire. Rappelons que la protection de base demeure une excellente protection, mais il se peut que la nature de votre pratique requière une protection supplémentaire.

Au 31 décembre 2010, le Fonds assurait 4 236 dentistes actifs. Soulignons que la contribution annuelle de 1 150 \$ demeure la plus avantageuse au Canada.

RÉSULTATS FINANCIERS

- Les **opérations du Fonds** pour l'exercice 2010 se sont soldées par un excédent de 103 639 \$ en regard d'un excédent de 638 603 \$ pour l'exercice précédent.

Le bénéfice technique c'est-à-dire le résultat des opérations proprement dites d'assurance a été de 528 798 \$ comparativement à 566 958 \$ l'an dernier alors que le déficit d'exploitation a été de 424 109 \$ comparativement à 446 907 \$ l'an dernier.

- L'écart de 670 104 \$ pour les **Sinistres et frais de règlement** entre 2010 (4 134 392 \$) et 2009 (3 464 288 \$) s'explique principalement par l'écart de la variation des sinistres non réglés.
- Les **revenus de placements** se sont chiffrés à 485 767 \$, en hausse de 54 474 \$ sur les revenus de 431 293 \$ réalisés en 2009, et ce, malgré que les marchés financiers aient continué de connaître quelques soubresauts au cours de l'année 2010.

Depuis 2007, le Fonds applique les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés relativement à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers suite à l'application des chapitres 3855 (Instruments financiers – comptabilisation et évaluation), 3862 (Instruments financiers – informations à fournir) et 3863 (Instruments financiers – présentation).

Ainsi, un montant de 13 121 \$ représentant la variation de la plus-value non réalisée sur les valeurs marchandes des actifs financiers détenus à des fins de transaction a été inscrit aux *Résultats* de l'exercice. En 2009, une plus-value non réalisée de 604 836 \$ avait alors été inscrite.

Le Fonds doit gérer ses placements de façon à répondre à ses besoins et objectifs, dans le respect des restrictions auxquelles sont soumis les fonds d'assurance responsabilité professionnelle en vertu de la *Loi sur les assurances*, afin d'assurer que l'actif du Fonds soit toujours investi de façon prudente et diversifiée compte tenu de ses caractéristiques et de ses obligations financières.

- Le Fonds doit préserver sa capacité d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre en respectant les directives réglementaires émises par l'Autorité des marchés financiers en matière de **gestion du capital**.

Il doit maintenir les niveaux prescrits de capitaux, lesquels dépendent du type et du montant des passifs et de la nature des actifs. Le test du capital minimal (TCM) constitue un bon indicatif de la santé financière du Fonds et il démontre encore une fois que le Fonds respecte les exigences gouvernementales avec un niveau cible de capital de 321% par rapport au niveau cible de 140% établi aux fins de surveillance.

GESTION DES SINISTRES

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le Fonds a procédé à l'ouverture de 246 dossiers (234 en 2009) portant le total de dossiers ouverts depuis le 1^{er} janvier 1990 à 4 347.

De ceux-ci, 537 étaient encore actifs au 31 décembre 2010 et avaient fait l'objet d'une provision inscrite au passif du Fonds.

Les résultats des dernières années permettent de démontrer l'efficacité de la politique de règlement des sinistres qui se veut proactive. En effet, on observe que le pourcentage de dossiers fermés avec indemnité a augmenté de façon significative durant les premiers 24 mois de fermeture. On constate également une nette diminution du pourcentage de dossiers avec indemnité payée pour les dossiers fermés durant la période de 24 mois qui suit. Ce constat confirme que les gestionnaires des réclamations ont bien identifié les dossiers qui présentent un risque pour le Fonds.

GESTION DES RISQUES

La prévention est au cœur de nos préoccupations et c'est avec beaucoup d'énergie que nous élaborons des programmes et des actions qui privilégient votre protection.

Fidèle à ses principes de bon gestionnaire, le Fonds a continué, en 2010, d'assumer son rôle pour faciliter l'accès à une information de qualité, judicieuse et pertinente en matière de prévention par l'entremise de plusieurs activités, entre autres :

- les conférences prononcées devant les finissants des universités Laval et de Montréal ou lors des Journées dentaires internationales du Québec;
- l'élaboration de feuillets d'information et/ou de consentement éclairé traitant des différents domaines de la dentisterie, en collaboration avec les universités Laval et de Montréal;
- le *Guide de la gestion des risques*, les bulletins dentaires ainsi que les nouveaux tests d'autoévaluation;
- l'accès à notre site internet.

Nous espérons toujours que l'objectif principal de sensibilisation aux saines pratiques professionnelles et administratives aura pris racine au point de vous éviter des litiges avec votre clientèle. Sans votre implication, cet objectif ne peut être réalisé.

L'ANNÉE 2011

Le rapport annuel est dorénavant disponible sur le site internet seulement. Soucieux de notre environnement, le Fonds poursuit sa démarche vers un virage vert en réduisant notamment l'empreinte écologique de son rapport annuel.

Et en 2011, nous poursuivons les initiatives déjà entreprises en matière de prévention pour vous permettre de vous consacrer plus efficacement à votre pratique.

C'est avec fierté que nous vous présenterons au printemps notre nouveau site internet. Plus convivial, il s'avérera une source essentielle d'informations, notamment sur la gestion des sinistres, la gestion des risques et le contrat d'assurance. De plus, il vous sera possible d'acquitter votre souscription en ligne à compter de l'année 2012.

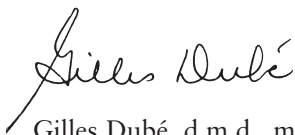
Tel que requis, le Fonds se conforme en 2011 aux nouvelles normes internationales d'information financière (IFRS). Les états financiers de 2011 devront également fournir les informations comparatives en conformité avec les IFRS pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, nous nous engageons à fournir tous les efforts nécessaires pour vous procurer un niveau de prime toujours des plus avantageux au Canada.

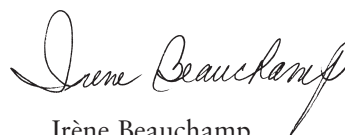
Enfin, nous vous rappelons que les services du Fonds sont à votre portée et que tous les membres de l'équipe demeurent disponibles pour répondre à vos questions.

Le président du conseil d'administration,

La directrice générale,



Gilles Dubé, d.m.d., msc, adm. Santé



Irène Beauchamp

Le 28 février 2011

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2010



NORMANDIN ACTUAIRES Inc.

4, rue Poirier

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 4E8

(514) 793-1122

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

AUX TITULAIRES DE POLICES DU FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC :

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec au 31 décembre 2010 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.


À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers du Fonds.

Les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel sont les suivants :

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
Sinistres et frais de règlement non payés bruts	11 376 508 \$	11 376 508 \$
Sommes à recouvrer des réassureurs	3 959 321 \$	3 959 321 \$

Passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
Passif des primes non gagnées brut de réassurance	0 \$	0 \$
Passif des primes non gagnées à recouvrer du réassureur	0 \$	0 \$

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.


André Normandin
Fellow, Institut canadien des actuaires
Normandin Actuaires inc.

Saint-Jean-sur-Richelieu
Le 22 février 2011

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2010

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS1 - 2

ÉTATS FINANCIERS

Résultats et excédent de l'actif sur le passif	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6 - 16
Renseignements complémentaires.....	17



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, et les états des résultats et excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC** au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement.

Mazars Harel Drouin, S.E.N.C.R.L. ¹

Montréal, le 23 février 2011

¹ CA auditeur permis no 14165

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET EXCÉDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
ACTIVITÉS D'ASSURANCE		
Primes souscrites	5 087 291 \$	4 576 718 \$
Réassurance (note 10)	(424 101)	(545 472)
Primes nettes souscrites	4 663 190	4 031 246
SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT	4 134 392	3 464 288
BÉNÉFICE TECHNIQUE	528 798	566 958
FRAIS D'EXPLOITATION	952 907	1 013 865
DÉFICIT D'EXPLOITATION	(424 109)	(446 907)
REVENU DE PLACEMENTS, DÉDUCTION FAITE DES FRAIS AFFÉRENTS	485 767	431 293
AUTRES REVENUS	28 860	49 381
VARIATION DE LA PLUS-VALUE NON RÉALISÉE SUR LES VALEURS MARCHANDES DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	13 121	604 836
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	103 639	638 603
EXCÉDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF AU DÉBUT	6 818 172	6 179 569
EXCÉDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF À LA FIN	6 921 811 \$	6 818 172 \$

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2010

	2010	2009
ACTIF		
Encaisse	2 708 178 \$	2 287 027 \$
Débiteurs (Note 5)	70 215	178 542
Intérêts courus et dividendes à recevoir	64 067	64 404
Frais payés d'avance	15 166	17 133
Placements (Note 6)	15 327 028	14 418 583
Immobilisations corporelles (Note 7)	205 951	253 110
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés actualisés (note 9)	3 959 321	4 890 228
	22 349 926 \$	22 109 027 \$
PASSIF		
Fournisseurs et frais courus	323 719 \$	281 173 \$
Primes perçues d'avance	3 727 888	3 750 621
Sinistres non réglés actualisés (note 9)	11 376 508	11 259 061
	15 428 115	15 290 855
ACTIFS NETS		
EXCÉDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF	6 921 811	6 818 172
	22 349 926 \$	22 109 027 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur 

Administrateur 

**FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010**

	2010	2009
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses	103 639 \$	638 603 \$
Amortissement - immobilisations corporelles	64 020	63 005
Plus-value non réalisée sur les valeurs marchandes des placements	(13 121)	(604 836)
Gain sur cession de placements	(85 354)	(8 625)
	69 184	88 147
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1 178 798	826 411
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 247 982	914 558
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(17 376 640)	(11 078 058)
Acquisition d'immobilisations	(16 861)	(33 214)
Produit sur cession de placements	16 566 670	10 642 689
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(826 831)	(468 583)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	421 151	445 975
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 287 027	1 841 052
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 708 178 \$	2 287 027 \$

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement comprennent des intérêts reçus de 495 860 \$ (477 173 \$ en 2009).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (le « Fonds d'assurance ») a été constitué par l'Ordre des dentistes du Québec (l'« Ordre »), est régi par la Loi sur les assurances du Canada et est sous l'autorité de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). À titre d'organisme à but non lucratif, le Fonds d'assurance est exempté d'impôt. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 1er janvier 1990 et a pour objectif d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre. L'actif du Fonds d'assurance constitue un patrimoine distinct des autres actifs de l'Ordre et est affecté exclusivement à ses activités d'assurance.

2. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTION COMPTABLE

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a confirmé que les PCGR du Canada seront remplacés par les IFRS pour les exercices ouverts, à compter du 1er janvier 2011, pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Par conséquent, le Fonds d'assurance a adopté les nouvelles normes au cours de son exercice débutant le 1er janvier 2011. Selon le CNC, les entités devront aussi fournir dans leurs états financiers, lors de la transition, les informations comparatives en conformité avec les IFRS pour l'exercice précédent.

Parmi les choix initiaux que le Fonds d'assurance aura à faire lors de l'adoption des IFRS, la direction du Fonds d'assurance a choisi de comptabiliser les immobilisations corporelles au coût historique au lieu de la juste valeur et ce conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Le Fonds d'assurance a évalué que jusqu'à présent la norme IAS 16 n'aura aucune incidence significative sur ses états financiers.

La direction du Fonds d'assurance a également choisi de ne pas appliquer les dispositions transitoires de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Cette norme limite les changements de méthodes comptables dans le cas des contrats d'assurance, y compris les changements effectués par un nouvel adoptant.

En outre, la norme IFRS 1 « Première application des normes internationales d'information financière » permet de modifier la désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement, à condition que l'actif ou le passif financier remplisse certains critères énoncés à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». La direction du Fonds d'assurance a décidé de ne pas modifier la désignation de ses instruments financiers.

Enfin, le Fonds d'assurance devra comptabiliser une provision dans les sinistres non réglés actualisés afin de faire face aux engagements relatifs au programme de fin de pratique et ce conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Cette nouvelle norme stipule que les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction du Fonds d'assurance quant au résultat en fonction des faits connus à la date d'arrêté des comptes. Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le bilan ne distingue pas la portion à court terme de l'actif et du passif reflétant ainsi le caractère particulier des activités du Fonds.

a) Règles comptables

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement, tels qu'ils sont utilisés par les sociétés d'assurance de dommages et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les durées suivantes :

Mobilier et matériel	10 ans
Améliorations locatives	6 ans
Matériel informatique	3 ans

c) Placements

La gestion des placements du Fonds d'assurance a été confiée à un seul gestionnaire pour l'exercice au complet. Le gestionnaire externe est soumis à une politique de placements établie par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Le Fonds d'assurance limite la concentration de ses placements dans toute société émettrice ou tout groupe connexe de sociétés émettrices.

Les placements sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction et représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Tout gain ou perte réalisé et non réalisé est présenté aux résultats de l'exercice au cours duquel il se produit.

d) Sinistres non réglés actualisés

La provision pour sinistres non réglés actualisés comprend les frais de règlement afférents. Elle représente une estimation du coût brut ultime de toutes les pertes et de tous les sinistres au 31 décembre 2010. Ces éléments pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction. Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont reflétées aux résultats de l'exercice en cours.

e) Réassurance

Les primes et les sinistres figurant à l'état des résultats sont comptabilisés, déduction faite des montants à recouvrer des réassureurs et des montants qui lui ont été cédés. Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs afférents aux sinistres non réglés sont comptabilisés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres.

La somme à recouvrer des réassureurs est évaluée de la même façon que le sont les sinistres non réglés actualisés et est inscrite en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Autres actifs et passifs financiers

Le Fonds d'assurance a choisi de désigner l'encaisse, les réassureurs, les franchises à recevoir, les comptes à recevoir autres et les fournisseurs comme étant classés dans la catégorie « détenus aux fins de transaction ».

g) Utilisation d'estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Fonds d'assurance pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations les plus importantes sont décrites à la note 9.

4. INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'objectif est de préserver la capacité du Fonds d'assurance d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre en respectant les directives réglementaires imposées par l'AMF.

Le Fonds d'assurance considère à titre de capital le montant inscrit à titre d'actif net à son bilan. En vertu des règlements et des lignes directrices émises par l'AMF, le Fonds est tenu de maintenir les niveaux prescrits de capitaux, lesquels dépendent du type et du montant des passifs et de la nature des actifs. L'AMF s'attend à ce que le Fonds maintienne un niveau cible de capital supérieur au niveau cible établi aux fins de surveillance, correspondant à 140 %. Au 31 décembre 2010, le capital du Fonds d'assurance s'élevait donc à 6 921 811 \$, ce qui correspond à 321 % (354 % en 2009) et est suffisant pour le calcul du test du capital minimal requis par l'AMF.

L'augmentation du capital de 103 639 \$, survenue au cours de l'exercice, est principalement causée par la diminution des frais reliés au programme de gestion des risques et l'augmentation nette des revenus de placements.

5. DÉBITEURS

	2010	2009
Réassureurs	22 366 \$	109 698 \$
Taxes de vente et franchises à recevoir	46 519	68 844
Comptes à recevoir autres	1 330	-
	70 215 \$	178 542 \$

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2010

6. PLACEMENTS

	2010	2010
	Coût	Valeur marchande
Marché monétaire		
Fonds du marché monétaire	100 000 \$	101 341 \$
Billets à escompte	44 780	44 780
Bons du Trésor	99 730	99 730
	244 510	245 851
Certificats de placement garantis à court terme, de 0,50 % à 1,30 %	1 800 000	1 800 000
Obligations		
Gouvernements		
Échéant dans un an ou moins	263 717	264 748
Échéant après un an et avant cinq ans	5 661 345	5 713 076
Échéant après cinq ans	1 080 744	1 133 056
Administrations publiques et municipales canadiennes		
Échéant après un an et avant cinq ans	100 337	106 050
Échéant après cinq ans	180 037	184 268
Sociétés canadiennes		
Échéant dans un an ou moins	128 998	130 926
Échéant après un an et avant cinq ans	977 746	1 016 521
Échéant après cinq ans	380 376	377 667
	8 773 300	8 926 312
Actions		
Actions canadiennes	855 327	1 031 522
Actions étrangères	3 497 944	3 323 343
	4 353 271	4 354 865
	15 171 081 \$	15 327 028 \$

Au 31 décembre 2010, les taux d'intérêt sur les obligations varient de 2,70 % à 11,00 % et sont encaissés sur une base semi-annuelle.

Le coût d'acquisition des placements s'élève à 15 171 081 \$ au 31 décembre 2010, d'où une plus value non matérialisée de 155 947 \$ pour l'exercice courant.

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2010

6. PLACEMENTS (suite)

	2009	2009
	Coût	Valeur marchande
Marché monétaire		
Billets à escompte	99 965 \$	99 965 \$
Bons du Trésor	1 024 117	1 024 117
	1 124 082	1 124 082
Certificat de placement garanti à court terme, 0,38 %	1 500 000	1 500 000
Obligations		
Gouvernements		
Échéant dans un an ou moins	116 226	114 222
Échéant après un an et avant cinq ans	3 934 724	4 024 081
Échéant après cinq ans	1 036 466	1 087 736
Administrations publiques et municipales canadiennes		
Échéant dans un an ou moins	522 476	511 826
Échéant après un an et avant cinq ans	318 328	315 446
Échéant après cinq ans	79 732	83 181
Sociétés canadiennes		
Échéant dans un an ou moins	188 332	186 221
Échéant après un an et avant cinq ans	1 525 816	1 584 562
Échéant après cinq ans	160 381	163 502
	7 882 481	8 070 777
Actions		
Actions canadiennes	702 397	796 983
Actions étrangères	3 068 139	2 926 741
	3 770 536	3 723 724
	14 277 099 \$	14 418 583 \$

Au 31 décembre 2009, les taux d'intérêt sur les obligations varient de 3,13 % à 11,00 % et sont encaissés sur une base semi-annuelle.

Le coût d'acquisition des placements s'élève à 14 277 099 \$ au 31 décembre 2009, d'où une plus-value non matérialisée de 141 485 \$ pour l'exercice précédent.

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		2009
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE
Mobilier et matériel	174 263 \$	125 196 \$	49 067 \$
Améliorations locatives	234 300	102 454	131 846
Matériel informatique	149 591	124 553	25 038
	558 154 \$	352 203 \$	205 951 \$
			253 110 \$

8. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DES AUDITEURS

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte aux membres du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut promulguer l'AMF. Le passif des polices comprend une provision pour les sinistres non payés et les frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et la gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Afin d'évaluer la validité du passif des polices figurant au bilan, il est nécessaire d'estimer la valeur future des demandes d'indemnité. Il est certain que les déclarations futures de sinistres différeront, peut-être même substantiellement, des estimations. De plus, l'évaluation ne tient pas compte de nouvelles catégories possibles de sinistres, ni de l'élargissement rétroactif de la protection accordée en vertu des polices ou de demandes d'indemnité découlant de causes de sinistres non comprises dans les données historiques ou qui ne sont pas encore quantifiables.

Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des auditeurs. L'actuaire indique dans son rapport l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les auditeurs ont été nommés par le conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance. Leur responsabilité est d'effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et de faire rapport aux membres sur l'image fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement. En effectuant leur audit, les auditeurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Les auditeurs indiquent dans leur rapport l'étendue de leur audit et leur opinion.

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2010

9. SINISTRES NON RÉGLÉS ACTUALISÉS

a) Établissement de la provision

L'établissement de la provision pour les sinistres non réglés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques incluant le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

Depuis 1990, sur réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour les sinistres et les frais de règlement afférents est établie automatiquement, conformément aux recommandations de l'actuaire. Ces provisions automatiques ont toujours compté pour une part importante dans l'évaluation des engagements du Fonds d'assurance au titre des sinistres non réglés et frais de règlement afférents.

La charge pour les sinistres figurant à l'état des résultats comprend les frais de règlement externes et internes.

b) Actualisation

La provision pour les sinistres non réglés est actualisée au taux de 2,26 % (2,09 % en 2009) et comprend la marge pour écart défavorable.

Si ces montants n'avaient pas été actualisés, l'incidence sur le bilan et les résultats aurait été la suivante :

	2010	2009
Actif		
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés	3 741 672 \$	4 655 415 \$
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés actualisés	3 959 321	4 890 228
Diminution de l'actif	(217 649) \$	(234 813) \$
Passif		
Sinistres non réglés	10 894 724 \$	10 755 320 \$
Sinistres non réglés actualisés	11 376 508	11 259 061
Diminution du passif	(481 784) \$	(503 741) \$
Excédent de l'actif sur le passif		
Tel qu'il est présenté au bilan	6 921 811 \$	6 818 172 \$
Ne tenant pas compte de l'actualisation des sinistres non réglés	7 185 946	7 087 100
Augmentation de l'excédent de l'actif sur le passif	264 135 \$	268 928 \$
Diminution (augmentation) de la charge de l'exercice	(4 793) \$	190 046 \$

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2010

9. SINISTRES NON RÉGLÉS ACTUALISÉS (suite)

c) La variation des engagements actuariels se détaille comme suit :

	2010	2009
RÉSERVE AU DÉBUT	6 368 833 \$	5 930 934 \$
Sinistres rapportés avant l'année de fonds		
Indemnités et frais de règlement payés	(2 031 271)	(2 110 240)
Frais de gestion payés	(340 381)	(342 529)
Intérêts réalisés	97 327	131 968
Impact de la chute de la courbe de rendement sur le portefeuille apparié	-	(23 942)
Réduction de la marge pour écarts défavorables	(236 179)	(128 317)
Provisions	3 858 329	3 457 874
Variation reliée à des changements d'hypothèses et matérialisation (favorable) défavorable	46 641	(348 515)
	3 904 970	3 109 359
Sinistres rapportés durant l'année de fonds		
Indemnités et frais de règlement encourus	3 550 000	3 200 000
Frais de gestion encourus	546 521	506 062
Effet de l'actualisation des réserves	(181 333)	(163 948)
Marge pour écarts défavorables	310 936	290 295
Indemnités et frais de règlement payés	(514 190)	(393 822)
Frais de gestion internes payés	(199 717)	(179 113)
	3 512 217	3 259 474
RÉSERVE À LA FIN	7 417 187 \$	6 368 833 \$

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

10. RÉASSURANCE CÉDÉE ET FRANCHISES

Le Fonds d'assurance tente de réduire, par la réassurance, la perte qui est susceptible de survenir à la suite d'événements donnant lieu à des résultats techniques défavorables.

Le Fonds d'assurance a conclu un traité de réassurance aux termes duquel le traité limite la rétention cumulative du Fonds d'assurance pour toutes les réclamations à un niveau de 4 000 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (3 500 000 \$ en 2009), incluant les frais de défense et de règlements, ainsi que ceux des experts nommés par le Fonds d'assurance, en excédent d'une franchise individuelle de 1 000 \$ par sinistre.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si le réassureur n'est pas en mesure d'honorer ses obligations. Après examen, la direction du Fonds d'assurance n'a aucun motif de croire que les obligations à la charge des réassureurs ne soient pas respectées par ces derniers.

Le Fonds d'assurance recouvre de ses assurés une franchise individuelle par sinistre applicable aux indemnités déboursées par le Fonds d'assurance.

Les montants portés en déduction des primes émises et des sinistres se présentent comme suit :

	2010	2009
Primes souscrites cédées	424 101 \$	545 472 \$
Sinistres cédés	658 464 \$	1 738 609 \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'Ordre, dans le cours normal de ses activités, a facturé 250 797 \$ (245 708 \$ en 2009) au Fonds d'assurance, lequel montant représente les frais d'utilisation de ses ressources physiques et matérielles à la valeur d'échange établie et acceptée par les parties. Au 31 décembre 2010, les fournisseurs et frais courus comprennent 71 099 \$ (62 987 \$ en 2009) dus à l'Ordre.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir », qui établissent une hiérarchie des justes valeurs, le Fonds d'assurance est tenu de maximiser l'utilisation de données d'entrée observables et de minimiser l'utilisation de données d'entrée non observables lors de l'évaluation de la juste valeur. Le Fonds d'assurance applique principalement l'approche de marché pour les évaluations récurrentes de juste valeur. Le chapitre décrit trois niveaux de données d'entrée qui peuvent être utilisés pour évaluer la juste valeur :

Niveau 1 – Les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif pour un actif ou un passif est un marché dans lequel les transactions pour un actif ou un passif surviennent avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de l'information sur les prix sur une base continue.

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Niveau 2 – Les données d'entrée observables autres que les prix cotés visés au niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires; les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour la presque totalité de la durée de vie des actifs ou passifs.

Niveau 3 – Les données d'entrée qui sont fondées sur très peu de données de marché ou qui ne sont fondées sur aucune donnée de marché et qui sont importantes pour établir la juste valeur des actifs ou des passifs.

Le tableau suivant présente l'information portant sur les actifs et les passifs du Fonds d'assurance évalués à la juste valeur et indique la hiérarchie de juste valeur des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer cette juste valeur.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 708 178 \$	- \$	- \$	2 708 178 \$
Marché monétaire	245 851 \$	- \$	- \$	245 851 \$
Certificats de placement garantis	1 800 000 \$	- \$	- \$	1 800 000 \$
Obligations	- \$	8 926 312 \$	- \$	8 926 312 \$
Actions	4 354 865 \$	- \$	- \$	4 354 865 \$

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des réassureurs, des franchises à recevoir, des comptes à recevoir autres et des fournisseurs correspond approximativement à leur coût augmenté des intérêts courus du fait que ces instruments ont des échéances relativement brèves.

Les principaux risques financiers auxquels le Fonds d'assurance est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers se détaillent comme suit :

Risque de taux d'intérêt

Le gestionnaire du portefeuille de placements du Fonds d'assurance gère en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser les revenus d'intérêts du Fonds d'assurance. Le gestionnaire respecte la politique de placement du Fonds d'assurance de manière à minimiser ce risque. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs intéressants tous les titres négociés sur le marché.

Afin de minimiser ce risque, le Fonds a adopté une approche de gestion à deux fonds pour répondre aux objectifs de risque/rendement des réserves et du surplus libre. À cet effet, le fonds « réserves » est composé des réserves servant de contrepartie au passif et du surplus nécessaire pour faire face à des déviations des projections de sinistres et est investi dans des actifs sûrs, tels que des obligations de haute qualité produisant un flux monétaire approprié pour couvrir le passif. Le fonds « surplus libre » est, quant à lui, investi de façon active et diversifiée dans un éventail de placements plus risqués pour augmenter le rendement total à long terme.

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2010

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de gestion des actifs

La politique d'investissement est définie par le comité de placement du Fonds d'assurance et recommandée au conseil d'administration pour approbation. Le comité est composé de quatre membres. Il se réunit au moins chaque trimestre, et a un rôle de contrôle des risques et de pilotage de la performance du portefeuille en fonction de la politique de placement définie.

La politique d'investissement respecte les directives de l'AMF. Le Fonds n'a pas modifié sa politique de gestion des risques par rapport à l'exercice précédent.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

FRAIS D'EXPLOITATION

	2010	2009
Salaires et charges sociales	587 022 \$	582 435 \$
Programme de gestion des risques	198 215	265 985
Loyer	182 065	180 794
Fournitures et frais de bureau	135 860	129 330
Honoraires professionnels	98 390	101 713
Conseil d'administration et comités	93 157	99 643
Amortissement – immobilisations corporelles	64 020	63 005
Honoraires – projets spéciaux	36 486	34 297
Taxes et permis	29 373	20 013
Frais de représentation	15 310	13 160
Assurances	14 106	14 025
Créances radiées	7 967	4 834
	1 461 971	1 509 234
Moins : partie imputée aux frais internes de règlement	(509 064)	(495 369)
	952 907 \$	1 013 865 \$

